

T4 lot n°A16 au prix de 232.000€ (4 personnes) :

Votre appartement 4 pièces en zone B1 pour 903 € par mois sur 25 ans sans apport !!

Exemple représentatif d'un financement pour l'achat d'un quatre pièces neuf en zone B1 au prix de 232 000 €. Le financement proposé inclus les frais de garantie et de notaire, avec 92 800 € de prêt à taux zéro sur 22 ans dont 10 ans de différé et un prêt amortissable à taux fixe de 147 750 € sur 25 ans à 1,85%. Sur la base d'un ménage composé d'un couple avec deux enfants et un revenu fiscal de référence n-2 de 42 990€.

Complément d'info 0% accordé par un établissement bancaire partenaire de Vousfinancer sous conditions (conditions à voir avec un conseiller vousfinancer en agence) Taux effectif global : 1,85% (hors assurance emprunteur et garantie obligatoires) - Soit 300 mensualités de 903 € - Coût total du crédit 34 052 € - Selon le barème en vigueur en décembre 2018 et sous réserve d'acceptation du dossier par l'établissement prêteur.

Vousfinancer est une marque de Réponse Financement, courtage en prêts immobiliers et en assurances. Siège social : 36 E rue des vingt Toises 38950 Saint Martin Le Vinoux. Tél. 04 76 19 05 37. www.vousfinancer.com. SAS au capital de 400 000 €. RCS Grenoble 480 188 176, N° Orias 08044114 / LMZ FINANCE, agence franchisée indépendante, membre du réseau Vousfinancer au capital de 5000 € - Immatriculée au RCS de LYON sous le n° 520 724 527 Adresse 41, avenue Lacassagne 69003 LYON. – tel 09 82 43 44 69– Siège social : 41, avenue Lacassagne 69003 LYON Courtier en opérations de banque et courtier et/ou mandataire d'assurances, immatriculé au registre de l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n° 12064612 Responsabilité Civile Professionnelle conforme aux articles L.512-6 du Code des assurances et L519-3-4 du Code monétaire et financier. Membre de l'Association professionnelle des intermédiaires en crédits (APIC). Vous bénéficiez d'un délai légal de réflexion de 10 jours. Lorsque la vente est subordonnée à l'obtention d'un prêt et si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées par l'acquéreur. Aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par nos partenaires bancaires. Retrouvez tous nos partenaires bancaires sur www.vousfinancer.com